

Service des affaires sociales, familiales et du logement

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des affaires sociales, familiales et du logement, auquel sont rattachés l'accueil familial de jour, le jardin d'enfants « Les Mouflets », le CVE « Les Petits Loups » et le CVE « Domino », était composé de l'effectif suivant, au 31 décembre 2019 :

- 1 Chef de service à 100 %.
- 1 Adjoint au Chef du service à 100 %.
- 2 assistantes à 90 % et 60 %.
- 1 coordinatrice accueil familial de jour à 60 %.
- 1 collaboratrice administrative à 80 %.
- Jardin d'enfants « Les Mouflets » :
1 Directrice à 55 % et 2 éducatrices (125 %).
- CVE « Les Petits Loups » :
1 Directeur à 60 %, 1 collaboratrice administrative à 20 %, 7 éducatrices (460 %) et 1 intendante à 60 %.
- CVE « Domino » :
1 Directrice à 100 %, 1 Directeur à 40 %, 1 collaboratrice administrative à 60 %, 28 éducateurs/trices (1'930 %) et 2 intendantes (170 %).

TACHES DU SERVICE

Les diverses tâches assumées par le Service sont les suivantes :

- Office du logement (logements communaux et subventionnés, Commission d'attribution de la Résidence du Bois, soutien divers, procédures d'expulsion).
Préavis dans les dossiers de ventes d'appartements loués (Loi concernant l'aliénation d'appartements loués – LAAL) et dans ceux qui concernent les travaux dans les logements loués soumis à la Loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation (LDTR).
- Octroi des aides et subsides communaux.

- Gestion des mesures d'allègement de la taxe au sac (distribution de sacs gratuits).
- Conseils et renseignements généraux concernant des problèmes particuliers (logement, financier, prestations sociales).
- Aînés (sortie annuelle, jubilaires).
- Soutien aux activités de l'Association des 55+ d'Ecublens.
- Accueil familial de jour (gestion de la structure pour les Communes d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et St-Sulpice).
- Administration de l'AJESOL (prestations de service au profit de l'association).
- Administration du jardin d'enfants « Les Mouflets », du CVE « Les Petits Loups » et du CVE « Domino ».

PREAMBULE

Deux manifestations publiques et d'envergure ont marqué de leur empreinte le Service en 2019 :

En premier lieu, les festivités liées au 10^e anniversaire de l'AJESOL. Eh oui, déjà 10 ans que le Service assure l'administration de l'association faitière du réseau d'accueil de jour en faveur des enfants de Chavannes-près-Renens, de St-Sulpice et, bien sûr, d'Ecublens. Et 10 ans également qu'Ecublens, par sa déléguée municipale, en assume la présidence. La fête s'est déroulée le samedi 31 août dans l'enceinte du collège de la Concorde à Chavannes-près-Renens, dans une ambiance familiale et par une magnifique journée ensoleillée.

Ensuite, c'est du 28 octobre au 2 novembre que s'est déroulée la première « Semaine en santé ». Organisée avec le soutien de nombreux partenaires, tant publics que privés, ce sont plus d'une vingtaine d'animations qui ont été proposées à toutes les tranches d'âge de la population. Ainsi, conférences et ateliers thématiques, activités physiques et gastronomiques, se sont succédés pendant toute la semaine, à la grande satisfaction des participants. Malheureusement, le constat est moins réjouissant en ce qui concerne la fréquentation à certaines activités, et il y aura lieu d'étudier cet élément pour la suite.

En ce qui concerne les activités quotidiennes et les différentes prestations offertes à la population, les subsides communaux que les parents peuvent solliciter pour leurs enfants sont maintenant bien connus. La communication régulière faite dans le journal communal œuvre en ce sens.

Les demandes liées aux logements subventionnés sont toujours aussi importantes. A ce titre, le « Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD », même s'il n'empêche pas certaines procédures légales, confirme son importance dans la gestion du parc locatif communal et la régulation de ses locataires.

Le « comptoir du logement », où la population de l'Ouest lausannois pourra s'adresser et trouver du soutien en cas de situations compliquées et urgentes, n'a toujours pas ouvert ses portes. L'horizon s'est néanmoins éclairci en cours d'année avec l'arrivée d'un nouveau partenaire qui a absorbé la Fondation Apollo après ses déboires. L'espoir renaît ainsi de voir se concrétiser cet important projet pour le District.

L'accueil de jour des enfants est également source d'une activité intense pour le Service. Que ce soit dans le cadre de la gestion administrative du réseau AJESOL (Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice) ou de la structure d'accueil familial, la pression et l'activité sont croissantes pour le personnel du Service qui doit faire face aux exigences et autres revendications des parents. Le même constat vaut également pour les structures d'accueil collectif (Domino, Les Petits Loups et les Mouflets).

Enfin, si cet accroissement du volume d'activité a pu être absorbé par l'augmentation du taux d'activité de collaboratrices jusqu'alors à temps partiel, la configuration des locaux actuels empêchera toute création de nouveaux postes de travail à l'avenir. Or, l'évolution de la charge, ne serait-ce que par l'augmentation de la population et les prestations liées à l'AJESOL par les places d'accueil qui seront créées dans le cadre du plan de développement du réseau, nécessitera à terme des forces supplémentaires.

Perspectives

Les projets suivants seront menés en 2020 :

- Renouvellement du label « Commune en santé » et organisation d'une nouvelle Semaine en santé.
- L'étude de la création d'un lieu de rencontre pour les familles avec jeunes enfants de type « Maison verte », sur le modèle de celles créées par Françoise Dolto, devrait démarrer.
- En collaboration avec le Service administratif des écoles, et en sus de celui déjà proposé par l'UAPE Domino (1P et 2P), l'ouverture d'un accueil pendant les vacances scolaires sera étudiée pour les plus grands (dès 3P).

AIDES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

Subsides pour dépenses particulières

Les demandes de subsides communaux pour les frais liés aux enfants sont restées stables en 2019.

Vu le potentiel de demandes possible, notamment pour les transports, des articles paraissent régulièrement dans le journal communal afin de rappeler aux parents l'existence de ces subsides.

Traitement orthodontique

Deux participations au financement pour traitement orthodontique ont été octroyées (deux en 2018).

Conservatoires et écoles de musique

Sur les sept demandes de participation au financement des écolages auprès des conservatoires et écoles de musique, six ont été octroyées (sept en 2018).

Camps d'hiver – Ecole à la montagne

Sur les vingt-deux demandes de participation au financement des camps d'hiver ou école à la montagne déposées, vingt et une ont été accordées (vingt-trois en 2018).

Traitements dentaires

Deux participations au financement d'un traitement dentaire ont été octroyées (une en 2018).

Transports

Sur les dix-neuf demandes de participation au financement d'un titre de transport déposées, treize ont été accordées (dix-sept en 2018).

Bons de repas

Les bénéficiaires de prestations complémentaires, qui ont leur domicile sur la Commune, peuvent bénéficier d'un carnet de 15 bons d'une valeur de Fr. 5.-, deux fois dans l'année. Une correspondance les en informe chaque année.

Pour le 1^{er} semestre 2019

361 bénéficiaires avaient droit à cette prestation, mais seulement 234 personnes ont retiré leur carnet¹ (soit 3'510 bons de repas distribués).

Pour le 2^e semestre 2019

357 bénéficiaires avaient droit à cette prestation, mais seulement 205 personnes ont retiré leur carnet (soit 3'075 bons de repas distribués).

5'877 bons ont été utilisés dans les restaurants partenaires d'Ecublens et Renens. Cette prestation reste stable.

Allocation de Noël

Une allocation de Fr. 60.- a été allouée à 346 bénéficiaires de prestations complémentaires vivant à leur domicile², soit un montant total de Fr. 20'760.-.

Aides financières d'urgence

Durant l'année écoulée, 7 familles ou personnes ont sollicité une aide financière ; 6 d'entre elles ont pu bénéficier de cet apport ponctuel :

- Soit des aides pour des frais d'obsèques.
- Soit des aides casuelles diverses dans des situations particulières.

¹ Pour les personnes à mobilité réduite qui en font la demande, les bons sont envoyés par courrier.

Donations spéciales

En fin d'année, grâce à la générosité d'un donateur privé, et avec la collaboration du Centre social régional (CSR), il a pu être remis à 13 familles des bons d'achat à faire valoir dans les magasins d'une grande chaîne alimentaire.

Dons aux institutions – Fondations

En fin d'année, une aide financière, sous forme de dons, a été octroyée à 56 associations ou fondations s'occupant de problématiques familiales, sanitaires, du handicap et de la formation. Ces soutiens sont accordés en priorité aux structures actives dans la région, pour un montant total de Fr. 30'400.-.

De nombreuses demandes de participations financières nous parviennent également en cours d'année ; il nous est difficile d'y répondre positivement au vu du budget que nous avons à disposition. Dans la mesure où ces aides sont principalement octroyées à des associations, elles permettent de soutenir et favoriser les actions construites autour du bénévolat.

Subventions aux institutions et associations

Les institutions et associations suivantes bénéficient d'une subvention annuelle :

- Afiro.
- Association des familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois.
- Association Destiny.
- Association Lire et Ecrire.
- Association Présence, aumônerie de rue.
- AVIVO.
- Centre social protestant.
- Club des aînés de la paroisse de Chavannes-Epenex.
- Connaissance 3.
- Entraide familiale de Renens et environs.
- Fédération vaudoise de coopération.
- Français en jeu.
- Le Défi, permanence chômage.
- Medair.
- Mouvement des Aînés Vaud.

Montant total des subventions octroyées : Fr. 78'174.40.

² Cette allocation n'est pas versée aux personnes vivant en EMS.

Mesures sociales d'allègement de la taxe au sac

En application de la Directive sur les mesures sociales d'allègement de la taxe, 2'495 bons (2'385 en 2018), permettant de retirer un rouleau de 10 sacs de 35 litres, ont été distribués, soit :

	Nombre de bénéficiaires	Bons pour 10 sacs distribués
Naissances	113	565
Enfants 1 an	122	610
Enfants 2 ans	88	440
Enfants 3 ans	105	525
Causes médicales ¹	71	355
Total	499	2'495

¹ sur présentation d'une attestation médicale

A noter que les bons n'ont pas été retirés pour 52 enfants (9.5%), ceci malgré l'annonce parue dans le journal communal en début d'année et l'information transmise par le Contrôle des habitants lors de l'arrivée des parents.

Transport des personnes à mobilité réduite

Cette prestation est offerte aux personnes vivant à domicile et ne pouvant pas utiliser les transports publics. Elle leur permet d'effectuer 8 transports par mois, à des fins médicales ou dites de loisir (pédicure, coiffeur, etc.) – soit 96 par année – au prix de Fr. 3.70 par course, montant qui correspond au prix d'un billet de transports publics pour deux zones.

Les personnes désirant bénéficier de cette prestation sont soumises à une évaluation qui s'effectue auprès du CMS, lorsqu'elles habitent toujours à leur domicile. Le CMS évalue le degré d'assistance que requiert chaque personne, en fonction de ses capacités motrices et cognitives, puis détermine si le transport assisté est pertinent et quel service (Taxi Services ou Transport Handicap Vaud – THV) est le plus approprié.

Quant aux personnes placées en EMS, le degré d'incapacité et le type de transport

approprié sont attestés par le médecin de l'établissement.

Cette prestation est régie par une convention signée entre les communes et le Service des assurances sociales et de l'hébergement du Canton de Vaud (SASH). La collaboration a débuté en 2005. Elle découlait de la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de promouvoir le maintien à domicile des personnes dépendantes et de celle des communes, appliquant déjà un système de subventionnement, de pouvoir maîtriser le coût moyen des courses subventionnées.

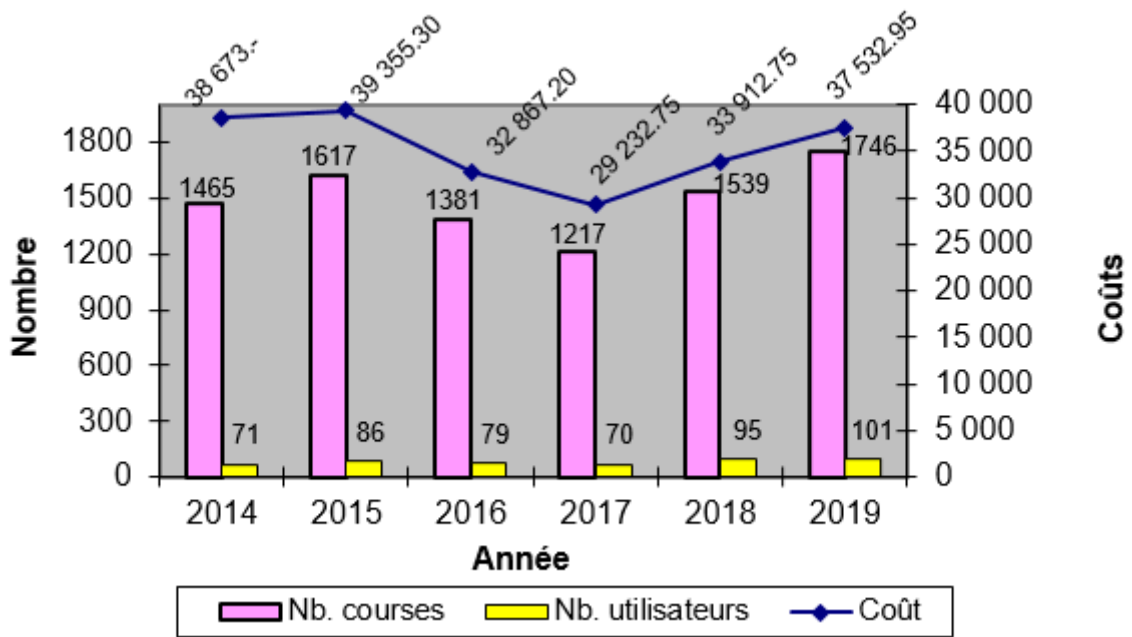
La progression du nombre de personnes faisant appel à ces prestations a légèrement augmenté. En 2019, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 101, soit une augmentation d'environ 6% par rapport à l'année précédente.

Le nombre de courses a également connu une augmentation. A fin 2019, on comptabilisait 1'746 déplacements contre 1'539 en 2018, soit une hausse d'environ 13%.

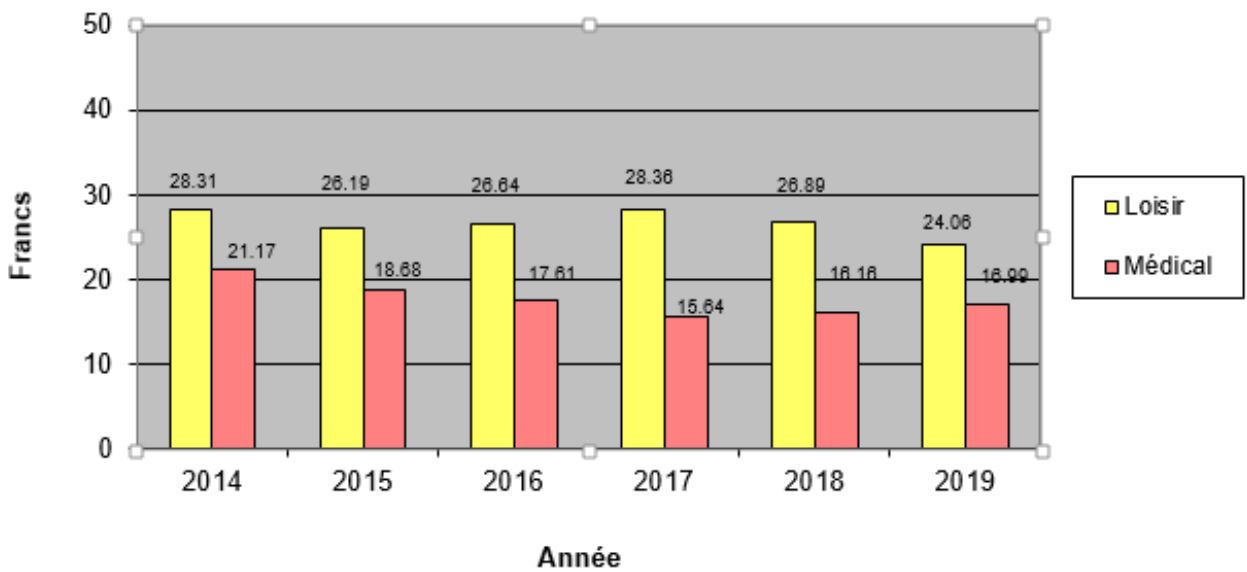
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de courses subventionnées	Coût moyen par course (en Fr.)
2019	101	1'746	21.50
2018	95	1'539	22.04
2017	70	1'217	24.02
2016	79	1'381	23.80
2015	86	1'617	24.35
2014	71	1'465	26.40

La fréquence de l'utilisation de ce service varie selon les bénéficiaires. Relevons que le coût moyen des courses, par année et par utilisateur, est de Fr. 21.50 pour l'année écoulée.

Totaux – Courses et coûts



Totaux – Coût moyen



AINES

Nonagénaires – Entrée dans la 100^e année et plus

Les Autorités communales ont fêté en 2019 :

- 15 nonagénaires (9 à domicile et 6 en EMS). A cette occasion, les jubilaires reçoivent chacun une édition originale d'un journal du jour de leur naissance et une terrine de fleurs des mains du (de la) représentant(e) de la Municipalité. Ces deux objets accompagnent la traditionnelle tourte pour les personnes se trouvant en EMS et un autre cadeau au choix pour les jubilaires résidant à domicile.
- 2 x 100^e et 1 x 104^e. A préciser que la doyenne vit encore à domicile.

Sortie des aînés

Le 19 juin 2019, 420 aînés (1'960 invitations envoyées) ont participé à la traditionnelle sortie qui leur est dédiée.

Huit cars ont pris la route pour un premier arrêt découverte dans le village de Romont. Le repas de midi a quant à lui été servi au Restaurant de l'Escale à Givisiez et animé par un loto.



Association 55+ d'Ecublens

Le rapport d'activités de l'association est disponible en format numérique parmi les rapports intercommunaux du présent rapport de gestion.

Pour rappel, l'association bénéficie non seulement du support financier communal indispensable au bon déroulement et à l'accessibilité des activités, mais également d'un soutien logistique du Service des affaires sociales, familiales et du logement, pour l'impression des documents, et du

Greffe municipal, pour la tenue du site internet.

Au niveau organisationnel, l'association peut compter sur un comité qui coordonne et promeut l'ensemble des activités à la grande satisfaction de leurs responsables.

PREVENTION

Plan canicule cantonal

239 personnes répondaient aux critères de « personne vulnérable » en cas de déclenchement du plan canicule, à savoir : 80 ans et plus et ne bénéficiant pas de visite du CMS. Pour la première fois, les couples dont les deux conjoints ont plus de 80 ans ont été ajoutés aux personnes seules.

Seules 49 personnes ont répondu favorablement au passage à leur domicile d'un pompier, samaritain, en cas de températures caniculaires.

Ecublens en Santé – Commune en Santé

Organisation d'une Semaine en santé, du 28 octobre au 2 novembre, autour de la thématique « Bien-être & équilibre ».

Cette semaine a été jalonnée par de nombreuses activités ouvertes à tous et gratuites (ateliers cuisine, débat sur l'e-cigarette, découverte du yoga, de la méditation et de la kinésiologie, conférences sur l'alimentation, initiation à la consommation zéro déchet, balade accompagnée dans Ecublens).



Organisation de conférences dans le cadre d'Ecublens en santé (4 en 2019), avec pour thèmes :

- Traitement de la douleur et hypnose.
- DMLA et autres maladies oculaires liées à l'âge.
- Le sport, la nutrition : mode de vie.
- Tiques, grippe, faut-il se vacciner ?

Deux conférences ont été directement intégrées dans la Semaine en santé, avec pour thèmes :

- Alimentation de l'enfant.
- L'art du bien manger, un plaisir.

LOGEMENT

Comme chaque année, l'Office communal du logement est mandaté par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques du Canton de Vaud (SCRIS) afin de recenser les logements et les locaux industriels et commerciaux disponibles.

Les chiffres concernant la Commune d'Ecublens pour l'année 2019 se présentent comme suit :

Logements vacants

Au 1^{er} juin 2019, 33 logements étaient vacants sur la Commune d'Ecublens (contre 12 en 2018).

Pièces	Appartements	
1 ou ½	13	location
2 ou 2 ½	5	location
2 ou 2 ½	1	vente
3 ou 3 ½	8	location
4 ou 4 ½	5	location
5 ou 5 ½	1	vente

A titre d'information, voici les données concernant les communes voisines :

Commune	Logements disponibles au 31.12.2019
Bussigny	43
Chavannes-près-Renens	166
Crissier	10
Lausanne	277
Prilly	18
Renens	33
St-Sulpice	14
Villars-Ste-Croix	19

Le taux de logements vacants dans le Canton de Vaud au 1^{er} juin 2019 est de 1.10 % (1.10 % en 2018), pour le District de 0.9 % (0.3 % en 2018) et pour Ecublens de 0.6 % (0.2 % en 2018). Selon Statistique Vaud, 1,5 % est le taux de référence signe d'un marché équilibré.

L'estimation du parc de logements, faite par Statistique Vaud au 31 décembre 2018, attribue 5'898 logements à la Commune d'Ecublens.

Locaux industriels vacants (location)

Surface totale	Nbre	Type
4'000 m ²	10	Bureau, cabinet médical
770 m ²	2	Dépôt, entrepôt, hangar

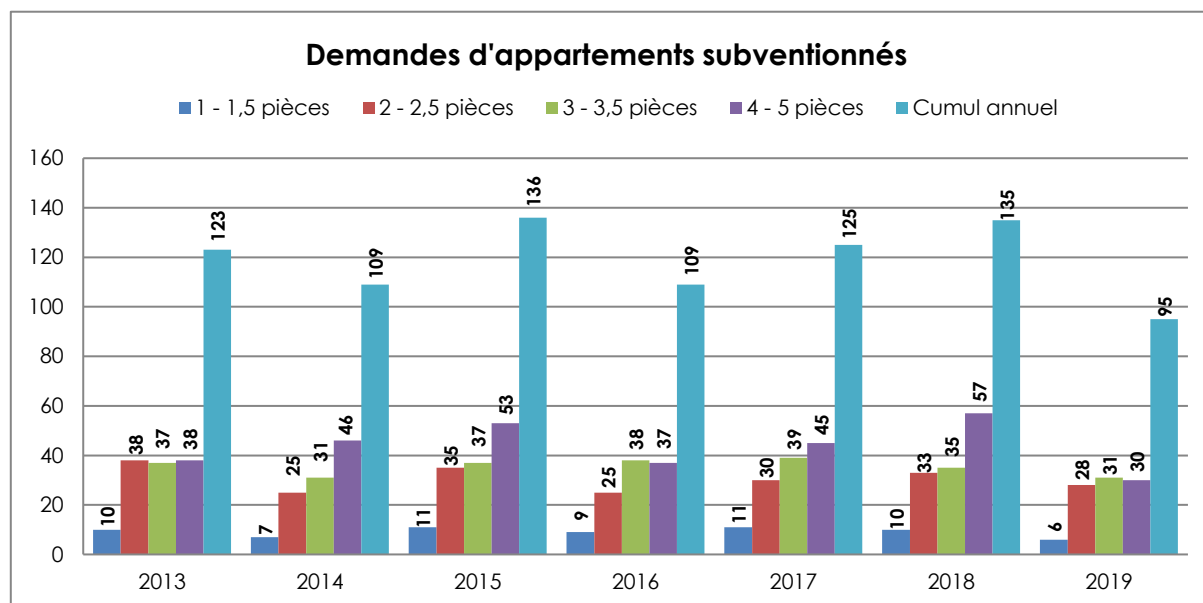
Soit 12 locaux disponibles d'une surface totale d'environ 4'770 m².

Appartements subventionnés ou propriété de la Commune

Le détail des inscriptions pour des appartements subventionnés au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

1 ou 1,5 pièce	6
2 ou 2,5 pièces	28
3 ou 3,5 pièces	31
4 et 5 pièces	30
Total	95
	=====

Ci-dessous, l'évolution des demandes d'appartements subventionnés ou à loyer modéré depuis 2013.

Demandes d'appartements subventionnés

Rappelons que les demandes doivent être renouvelées chaque année ; une mise à jour de la validité de ces inscriptions se fait régulièrement et celles dont le requérant n'a pas prorogé son intérêt sont classées sans suite.

Nombre d'appartements subventionnés avec l'aide de la Commune :

- Ch. de la Forêt 14A-E : 54 appartements.

Nombre d'appartements soumis au Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD :

- Ch. de Veilloud 5-7 : 24 appartements.
- Rte du Bois 2-4 : 26 appartements.
- Rue du Villars 11 : 3 appartements.

Une révision des conditions d'occupation et des conditions financières des locataires est opérée chaque année.

Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR)

Afin de lutter contre la pénurie de logements et maintenir des loyers accessibles, les travaux tels que mentionnés dans l'intitulé de la LDTR sont soumis à autorisation, pour autant qu'ils soient d'une certaine importance. Ainsi, en sus de la mise à l'enquête légale, la Municipalité est invitée à se prononcer sur l'opportunité des travaux envisagés.

Pour ce faire, la Municipalité se base sur une enquête du Service des affaires sociales, familiales et du logement qui établit la réelle nécessité d'effectuer les travaux, ainsi que les éventuelles conséquences pour les locataires. Le rapport technique du Canton, ainsi qu'une visite des bâtiments en compagnie de la Police des constructions et du Canton, permet souvent de lever les incertitudes et de s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts des locataires.

Cette année, une seule demande a été déposée. Mais, au vu de l'ancienneté du parc locatif sur notre Commune, il est probable qu'une forte progression de ces demandes soit constatée à l'avenir.

Ordonnances d'expulsion – Exécutions forcées – Garde-meubles

Six ordonnances d'expulsions nous sont parvenues en 2019. Trois procédures d'expulsions forcées ont été menées à terme en 2019, dont une a donné lieu à un dépôt au garde-meubles.

Au 31 décembre 2019, quatre lots demeuraient entreposés au garde-meubles.

Pour rappel, les meubles issus des expulsions sont confiés à un garde-meubles professionnel. L'utilisation de ce service est régie par une convention et limitée à 3 mois ; elle est payante et facturée au dépositaire. Seul le premier mois est pris en charge par nos services, à titre d'aide d'urgence.

Si le propriétaire des biens ne les récupère pas à l'échéance du délai réglementaire, et si la convention de garde n'est pas prolongée pour des raisons valables, les affaires sont liquidées suivant la procédure légale y afférente.

Chômage

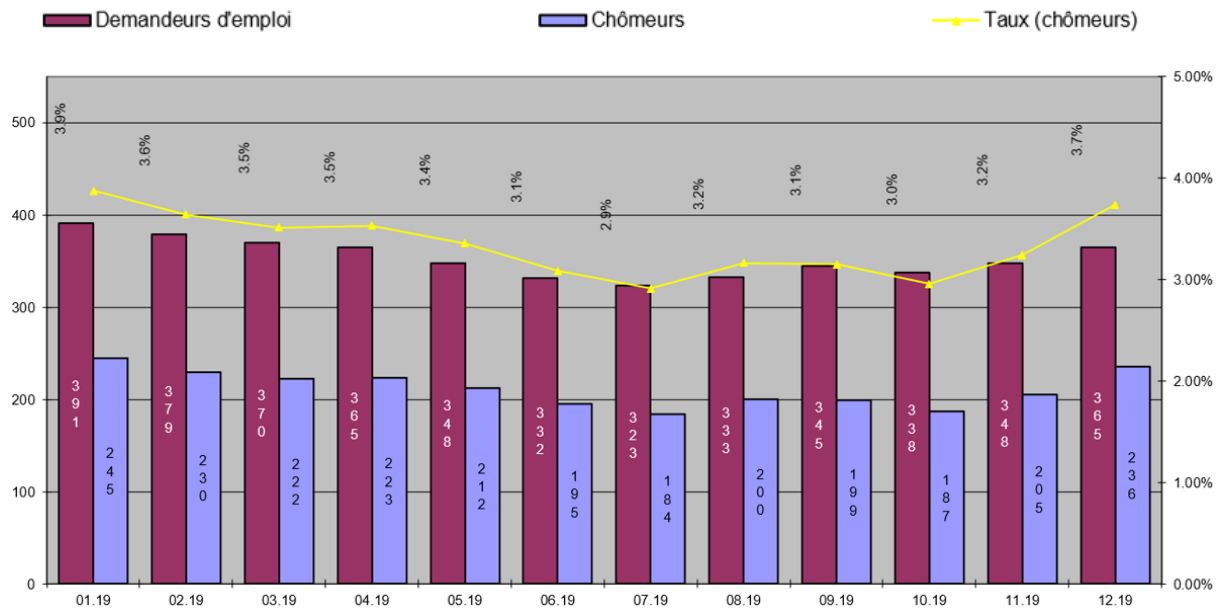
- Nombre de demandeurs d'emploi ³ au 31 décembre 2018 : 401
- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2019 : 365

TRAVAIL – CHOMAGE

Bien que l'Office du travail n'existe plus depuis début 2006, le Service traite tous les objets liés au travail.

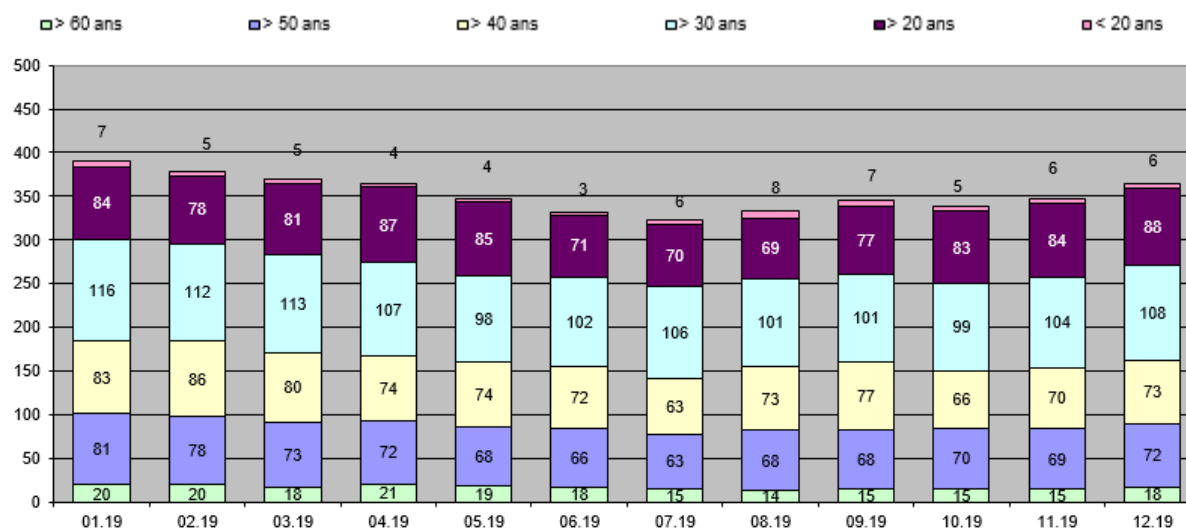
Ainsi, le suivi du chômage, les relations avec l'ORP et l'organisation d'emplois d'insertion dépendent de notre Service.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi et de chômeurs – Taux de chômage



³ Comprend aussi les personnes qui touchent les indemnités de chômage

Evolution des tranches d'âge des demandeurs d'emploi



Emplois d'insertion

En collaboration avec le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI), quelques postes peuvent être mis à disposition, notamment dans le Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable, celui des travaux et dans les structures d'accueil de l'enfance. En 2019, c'est un poste d'éducateur auxiliaire qui a été occupé à l'APEMS. Le but de ces emplois d'insertion subventionnés, d'une durée de 3 ou 6 mois, est d'acquérir de nouvelles connaissances et surtout de maintenir un rythme de travail.

AUTRES TACHES

Conférence des Municipaux et responsables des Affaires sociales de l'Ouest

Ces rencontres (5 en 2019) ont pour but premier d'étudier, de partager, sur toute une série de questions touchant à la palette des affaires sociales, et d'essayer d'harmoniser les pratiques. Elles ont lieu à tour de rôle dans une des huit communes. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- Revenu d'insertion.
- Logements sociaux et logements d'urgence – projet Apollo.
- Réseaux d'accueil de jour des enfants.
- Prévention de l'endettement et soutien au désendettement.
- Association « Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise » (ARCOS).

- Plan canicule.
- Garde-meuble.
- Implantation d'une épicerie Caritas dans l'Ouest lausannois.
- Soutien aux chômeurs.
- Demandes de soutien d'associations régionales.

Trois présentations ont été réalisées dans ce cadre :

- Mmes Khemissa et Pouzet du collectif « Armoire à couvertures » pour le projet « casiers solidaires ».
- Mme Bugy de l'association « Vrac et Bio ».
- Mme de Montmollin et M. Neyroud de l'association « As'trame ».

Administration de l'AJESOL

Cette prestation au profit de l'Association qui gère le réseau d'accueil de jour des enfants pour les Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice est une des activités importantes du Service. Il en est d'ailleurs fait allusion dans le préambule.

L'AJESOL fait l'objet d'un rapport séparé.

Serge Nicod
Chef du Service des affaires sociales,
familiales et du logement

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Accueil de jour des enfants

CENTRE DE VIE ENFANTINE (CVE) « LES PETITS LOUPS »

L'affaire à suivre de 2019...

Grâce à de très généreux sponsors, le CVE a reçu une place de jeux pour son jardin. Les enfants ont eu l'opportunité de profiter du jardin même pendant les travaux de construction de la place de jeu.



Lors de travaux dans la forêt au printemps, la cabane a été repensée. Une base solide a été réalisée par des forestiers et ensuite aménagée par le CVE. Le groupe des moyens pourra continuer d'organiser sa sortie en forêt le jeudi après-midi.



L'apprentie de 3^e année a réussi ses examens pour devenir assistante socio-éducative.

Une stagiaire longue durée et une apprentie de première année ont commencé en août.

Quant aux mutations du personnel au sein du CVE, il a été enregistré deux arrivées, un départ et des changements de taux.

Sorties et fêtes – Divers groupes

Au mois de janvier, les moyens ont profité d'expérimenter les pistes de bob à Leysin. Le temps et la sortie étaient féériques.

En juillet, le groupe des bébés s'est promené au lac de Sauvabelin pour voir les animaux et profiter des places de jeux ombragées.

Le groupe des trotteurs a, quant à lui, fait un tour en train à Vidy et s'est amusé aux places de jeux.

Le groupe des moyens est allé se rafraîchir à la piscine de Renens et s'amuser au toboggan.

En décembre, pour la sortie d'hiver à Aquatis, les trotteurs ont apprécié de voir tant de poissons et d'animaux rampants. Les vitres s'en souviennent.

La traditionnelle soirée pyjama des futurs écoliers a débuté par un repas festif, suivi de jeux afin de récolter des indices et trouver le trésor caché dans le jardin. Le lendemain, les enfants et le personnel ont accueilli les parents pour le petit-déjeuner canadien.

Les parents étaient nombreux à la fête de l'été avec son repas canadien. Les enfants ont pu inaugurer le jeu extérieur, sans oublier l'activité tatouage qui a rencontré un vif succès.

L'année 2019 a été clôturée avec le traditionnel apéritif de Noël offert aux parents où ils ont pu participer à un accueil et déguster les biscuits préparés par leurs enfants.

*Grégoire Gétaz,
Directeur CVE Les Petits Loups*

CVE « DOMINO »

Notre traditionnel pique-nique canadien, organisé en septembre par le groupe de la nursery et celui des trotteurs, a rencontré un vif succès.

Pour fêter Noël, un spectacle pour enfants, avec des conteuses, a été organisé. Un apéritif a suivi avec l'ensemble des parents.

La collaboration entre la Direction des Petits Loups et Domino se poursuit.

Une éducatrice a terminé sa formation d'éducatrice ES à l'ESEDE.

L'apprentie de 3^e année a réussi ses examens pour devenir assistante socio-éducative.

L'éducatrice de l'UAPE a commencé sa 3^e année à l'ESEDE et finira sa formation en août prochain.

Les projets pédagogiques du groupe des bébés, de la nursery et des trotteurs ont été finalisés en décembre.

Garderie / Nurserie

Une sortie a été organisée par l'apprentie de 1^{ère} année pour les enfants qui changeaient de groupe.

Un nouvel apprenti a commencé sa formation d'ASE à la rentrée d'août

Trotteurs

A chaque changement de groupe, les trotteurs organisent une sortie avec tous les enfants (Swiss Vapeur Parc, zoo de Servion, tour en bateau).



Un groupe a aussi organisé une sortie à Sauvabelin où les enfants ont pu faire la sieste sous les arbres.

Il fait chaud c'est l'été donc piscine sur la terrasse !



Moyens

Le groupe des moyens a bénéficié de plusieurs sorties (bateau, Aquatis, pique-nique). Et comme chaque année, l'équipe éducative a organisé le camp pour les enfants qui vont partir du préscolaire pour le parascolaire.

La visite des écoles pour les futurs écoliers, avec les maîtresses, a également été organisée.

L'action professionnelle de l'éducatrice qui a fini sa formation a été le tri des déchets. Des bacs pour la récupération du pet, papier et alu ont été mis en place. Elle a également prévu, le 4 septembre, une visite de la déchetterie mobile de Renens. Les employés de la voirie ont pris le temps d'expliquer aux enfants le tri dans les grandes bennes. Après le pique-nique de midi, les enfants sont retournés à la déchetterie pour assister au départ des camions avec les bennes.

UAPE

L'équipe éducative a toujours autant de plaisir à organiser les sorties pendant les vacances scolaires. Cela requiert toutefois une bonne planification. Elle organise également beaucoup d'autres sorties telles que théâtre, musée de la main, Papilio-rama, balade avec des ânes.



En mai, une sortie en forêt a été faite avec les enfants du CVE Les Petits Loups.

En juin, ce fut une sortie bowling pour les enfants qui quittent Domino.

Comme chaque fin d'année, l'équipe a profité de la patinoire installée temporairement devant le bâtiment.

La stagiaire de l'ESEDE (qui est restée 6 mois à Domino) a réussi ses examens pour devenir éducatrice.

Yolande Dallinge,
Directrice CVE Domino

JARDIN D'ENFANTS « LES MOUFLETS »

Le Jardin d'enfants « Les Mouflets » accueille les enfants dès l'âge de 2 ½ ans jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, à raison de deux demi-journées par semaine et, en fonction des possibilités, trois l'année qui précède l'école enfantine.

Le jardin d'enfants est ouvert neuf demi-journées par semaine durant les périodes scolaires soit, le matin de 8 h 30 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 (à l'exception du mercredi après-midi).

L'équipe se compose toujours de trois éducatrices.

Le mois de décembre est une période magique au jardin d'enfants. Le sapin de Noël est décoré avec les enfants et il débute toujours avec une activité cuisine durant la semaine de la Saint-Nicolas. Les enfants ont l'occasion de réaliser eux-mêmes, avec l'aide des éducatrices, leurs bonhommes Saint-Nicolas en pâte qu'ils rapportent ensuite chez eux afin de les déguster avec leur famille. Pendant que les bonhommes Saint-Nicolas cuisent dans le four, une histoire sur le thème leur est racontée et, ensuite, un petit goûter composé principalement de fruits les attend.

Cette même semaine, un cadeau de Noël est offert à tous les enfants qui fréquentent le jardin d'enfants. Ils sont invités à un spectacle de marionnettes le mercredi après-midi où, exceptionnellement, le jardin d'enfants reste ouvert pour cette occasion.

Cette fois-ci, c'est un clown qui a fait l'animation pour le plus grand bonheur des enfants qui ont beaucoup ri. Le spectacle était interactif et certains enfants ont pu participer à un petit moment de magie. Accompagné de son accordéon, le clown a amusé les enfants et les a fait danser. C'était un beau moment de partage où les petits et les grands ont eu beaucoup de plaisir !



Speranza Carro,
Directrice Jardin d'enfants Les Mouflets



Accueil familial de jour

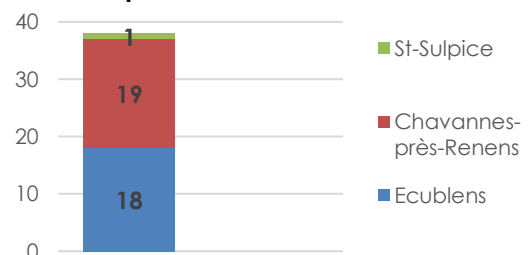
(Structure d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice)

Les accueillantes

Au 31 décembre 2019, la structure compte 38 accueillantes en milieu familial.



Répartition des accueillantes

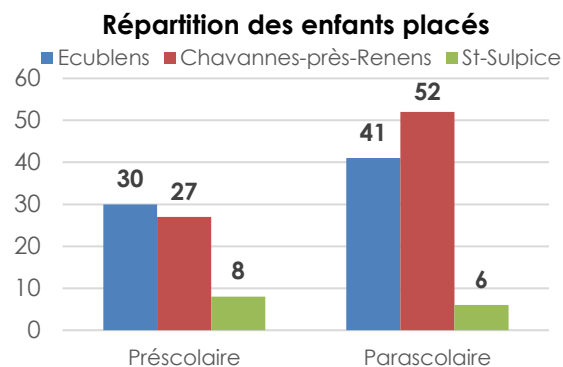
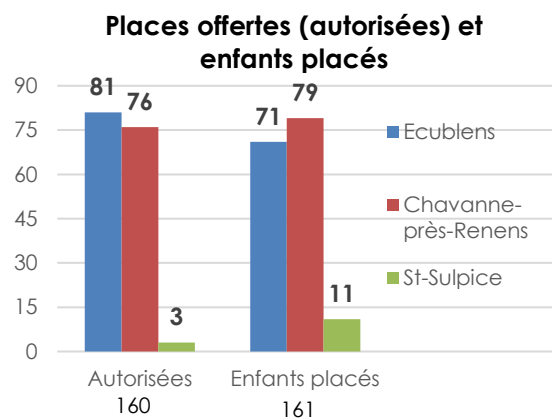


Durant l'année, les mutations suivantes ont été enregistrées :

- 9 cessations d'activité.
- 5 nouvelles accueillantes agréées.

Les placements d'enfants

Au 31 décembre 2019, la structure dénombre 160 places autorisées qui permettent d'accueillir 161 enfants.



On constate une augmentation des demandes de placement pour les enfants scolarisés, demandes qui ne peuvent pas toujours être satisfaites. Les accueillantes ne sont pas toutes domiciliées à proximité des collèges.

Voici quelques chiffres qui résument le placement :

- 58 nouveaux placements.
- 44 dépannages de durée variable.
- 81 résiliations de placements.
- 22 enfants en liste d'attente.
- 129'919 heures facturées dont 46'877 heures pour le parascolaire.

Autres activités de la structure de coordination et formation des accueillantes

En sus du placement des enfants, il a pu être mené à bien :

- 54 entretiens avec des parents.

- 33 entretiens auprès de candidates en vue de l'octroi d'une autorisation.
- 7 entretiens de médiation entre des accueillantes et des parents placeurs afin de résoudre des différends. Seul un cas a nécessité le déplacement d'un enfant à la demande d'un parent.
- 28 visites à domicile annoncées.
- 7 visites impromptues. Les visites permettent de vérifier les conditions d'accueil et de s'assurer que les différentes règles, tant au niveau d'une qualité d'accueil que de la sécurité, sont appliquées et respectées.

De nombreux contacts téléphoniques avec les familles, pendant les heures de bureau, sont maintenus tout au long de l'année.

Dans le cadre de leurs activités, les accueillantes ont suivi les formations suivantes :

- Urgences petits enfants.
- La mort subite du nourrisson.
- Observer, oui, mais comment ?
- Conférence « Dépenser moins en mangeant mieux ».

5 nouvelles accueillantes ont suivi la formation de base comprenant 24 heures de cours.

Le souper annuel a eu lieu au refuge d'Ecublens, dans une ambiance festive et conviviale.

En 2019, nous avons organisé, pour la première fois, 2 cafés contacts. Malgré un faible taux de participation, nous reconduirons cette expérience en 2020. Le but est d'offrir un lieu et un espace ressource aux accueillantes, de les sensibiliser à participer avec les enfants et partager leur quotidien avec leurs pairs.

Avantages dont bénéficient les accueillantes :

- Abonnement annuel à un journal de cuisine.
- Bon annuel auprès de la Ludothèque « Le Dé Blanc ».
- Matériel de puériculture (nouveau depuis fin 2019).

La rémunération des accueillantes a été ré-étudiée durant l'année. Les nouvelles conditions salariales, comprenant notamment un 13^e salaire, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de l'OAJE, deux rencontres ont été organisées avec les coordinatrices régionales. Ces moments de partage et de réflexion sont fort appréciés.

En conclusion, l'année 2019 a été intense, les accueillantes familiales constituent un maillon important de la chaîne dans l'accueil des enfants. Les parents apprécient la qualité de l'accueil de leurs enfants et deviennent toujours plus exigeants. Nous remercions nos partenaires pour leur travail et leur implication tout au long de l'année.

Maria Gomez
Coordinatrice de l'accueil familial

◆◆◆◆

Service administratif des écoles

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service administratif des écoles était composé, au 31 décembre 2019, de l'effectif suivant :

- 1 Chef de service à 100 %.
- 1 assistante à 80 %.
- 2 employées de commerce à 20 % et 80 %.
- 1 chauffeur du bus scolaire à 90 %.
- 1 responsable de cafétéria à 45 %.
- 1 Directrice d'APEMS à 100 %.
- 13 éducateurs APEMS (1082 %).
- 1 intendante APEMS à 32.3 %.
- 1 apprenti ASE à 100 %.
- 5 responsables de réfectoire (145 %).
- 12 employés de réfectoire (328 %).
- 10 patrouilleurs scolaires (payés à l'heure).
- 3 conducteurs de ligne Pédibus (payés à l'heure).
- 22 responsables de groupes de devoirs surveillés (payés à l'heure).

TACHES DU SERVICE

- Direction générale des structures d'accueil parascolaires communales (APEMS et réfectoires).
- Aménagement des salles de classe et locaux administratifs scolaires (meublier, tableaux de classe, beamer/projecteur).
- Aménagement des horaires des transports scolaires.
- Administration et organisation des devoirs surveillés.
- Coordination des lignes Pédibus.
- Gestion des subsides communaux pour activités culturelles et sportives scolaires (sorties pédagogiques, courses d'école, voyages d'étude, etc.).
- Participation à l'organisation et à la coordination de certaines manifestations scolaires.
- Participation à la Commission culturelle scolaire.

- Gestion des inscriptions à Piccolo Voice et Parents Voice.
- Administration des camps de ski et de l'école à la montagne.
- Gestion des plans de fermeture et des clés des bâtiments scolaires.
- Gestion, coordination et vente du Passeport vacances.
- Secrétariat de l'Entente intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice du chalet Les Alouettes.
- Secrétariat du Conseil d'établissement.
- Secrétariat de la Conférence des Municipaux des écoles de l'Ouest lausannois (CMEOL).
- Comité de pilotage pour la construction du nouveau collège Croset-Parc.

CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF DES ECOLES

Le nouveau programme de gestion des réfectoires en ligne *MaCantine* (mis en application en 2018) donne satisfaction suite aux améliorations sollicitées auprès de CeRFI, concepteur du programme.

Le Service administratif des écoles facilite la transversalité avec d'autres services communaux pour permettre la réalisation de projets en lien avec la pédagogie, en collaboration avec la Direction des écoles et les enseignants.

Suite au départ de Mme Sylvette Menétrey, après plus de 33 années de service, le nouveau Chef de service est arrivé le 12 août 2019.

A partir du 1^{er} janvier 2020, le Service administratif des écoles est renommé Service des activités scolaires et parascolaires.

*Jean-Marie Léchenne,
Chef du Service administratif des écoles*

◆ ◆ ◆ ◆

Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)



La structure située dans le collège Croset-Parc a une capacité de 60 places pour accueillir les 3P à 6P ; les 1P à 2P sont quant à eux pris en charge par la structure UAPE Domino au Centre socioculturel d'Ecublens CSCE. La structure de la Coquerellaz a une capacité de 60 places (1P à 6P).

Missions

Entre la famille et l'école, l'APEMS a sa spécificité. Il est un lieu de vie où les enfants trouvent un climat, une ambiance et des activités qui distinguent les champs familiaux et scolaires. Ce n'est pas un temps de garde, mais du temps de vie pour les enfants accueillis.

Pour que cette expérience en collectivité contribue à ce que les enfants développent leurs compétences et leur habileté sociales, ces moments de vie à l'APEMS se doivent d'être riches en relations, en expériences, en découvertes et en plaisirs partagés.

La ligne pédagogique

C'est un instrument de travail, de pilotage et de cohérence pour l'équipe éducative. Elle symbolise nos valeurs, nos objectifs et nos actions dans notre milieu professionnel auprès des enfants.

La Directrice et l'équipe éducative se réunissent une fois par semaine, en dehors de la présence des enfants, afin d'organiser, modifier et adapter le programme quotidien de l'APEMS. Ces colloques permettent

de relever des interrogations et questionnements au sujet des enfants.

Déclinaison d'un des thèmes de la ligne pédagogique : le jeu libre

Seul ou en groupe, il contribue au développement de la créativité et au libre épanouissement de l'enfant. Le rôle de l'éducatrice consiste à observer chacun des enfants du groupe afin de mieux cerner ses champs d'intérêt et de l'encourager dans ses initiatives. Le jeu libre est également le théâtre des premiers échanges sociaux.

Objectifs

- Permettre à l'enfant de développer sa créativité, son imagination et son expression par la découverte de lui-même, des autres et de son environnement.
- Accompagner l'enfant dans l'appropriation de ses compétences et de ses capacités de vivre, de découvrir et de s'épanouir dans un espace aménagé et stimulant.

Moyens

- Pour favoriser le jeu libre, les enfants se voient proposer un lieu aménagé et adapté aux âges différents.
- Accompagner l'enfant dans l'appropriation de ses compétences et de ses capacités.

Activités réalisées aux APEMS en 2019

Le thème des activités était « les émotions » et voici quelques sorties qui ont été réalisées :

- Visite de l'« Espace des inventions » à Lausanne.
- Sortie en forêt.
- Fête d'Halloween.
- Patinoire d'Ecublens.
- Marché de Noël à Lausanne.

◆ ◆ ◆ ◆

Local pique-nique

L'expérience 2018-2019 de prestation du local pique-nique a été reconduite pour l'année scolaire 2019-2020 au profit des élèves du Pontet des degrés 9 à 11VG. Pour la surveillance, un adulte rémunéré par la Commune a été engagé de 11 h à 14 h.

♦ ♦ ♦ ♦

Réfectoires scolaires

Tarifs

Classes de revenu brut en Fr.	Prix du repas en Fr.
Jusqu'à 3'000.-	4.70
de 3'001.- à 4'000.-	6.20
de 4'001.- à 5'000.-	7.70
de 5'001.- à 6'000.-	9.20
de 6'001.- à 7'000.-	10.70
de 7'001.- à 8'000.-	12.20
de 8'001.- à 9'000.-	13.70
plus de 9'000.-	15.20

L'acquisition du programme en ligne *Ma-Cantine* a l'avantage de permettre aux parents de gérer au quotidien les repas de leur enfant par le biais d'une application accessible par internet ou par smartphone. Les repas sont payés d'avance par les parents.

Barème en fonction du revenu

Le Service des finances exige les justificatifs du revenu auprès des parents pour les enfants inscrits dans les différents réfectoires, afin de déterminer le prix du repas.

Marge contributive

Une marge contributive correspondant à la part des frais fixes couverts par la participation des parents a été fixée par la Municipalité. Des ajustements au niveau du personnel (encadrement) ont été effectués suite à l'ouverture de la nouvelle APEMS à la Coquerellaz et au déménagement de

l'APEMS du CSCE dans le nouveau collège Croset-Parc à la rentrée 2019/2020.

L'entreprise Croq'midi livre les repas pour les différents réfectoires et les APEMS. Concordance en fait de même pour notre réfectoire de l'Oiseau de l'Ouest à Epenex. Ces prestataires répondent à nos besoins et les contrats ont donc été reconduits pour l'année scolaire 2019-2020.

La prestation de réfectoires comprend 5 lieux d'accueil :

Réfectoire d'Epenex (Bâtiment de l'Oiseau de l'Ouest)

Accueille jusqu'à 10 enfants par jour, avec un encadrement de 2 adultes, y compris les trajets.

Réfectoire du CSCE

Accueille entre 15 et 20 enfants par jour. Encadrement : 3 adultes, y compris l'intendante de cuisine et le responsable du local pique-nique.

Réfectoire du Pontet

Accueille entre 50 et 60 enfants par jour. Encadrement : 4 adultes.

Réfectoire de la Coquerellaz

Accueille entre 50 et 60 enfants par jour. Le service en deux parties a été maintenu. En raison de l'accueil des 1-2P qui doit être différencié, l'encadrement est de 5 adultes.

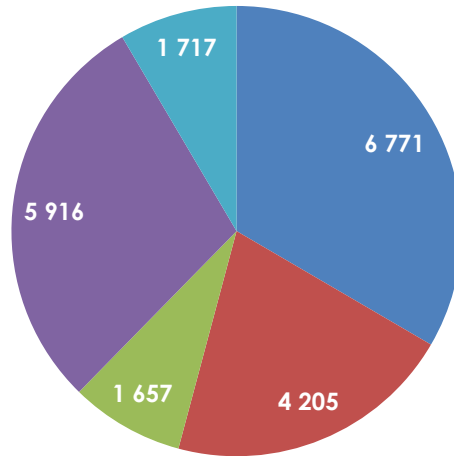
Réfectoire du Croset (dès août 2019)

Accueille entre 45 et 50 enfants par jour. Encadrement : 3 adultes.

Nombre de repas par réfectoire

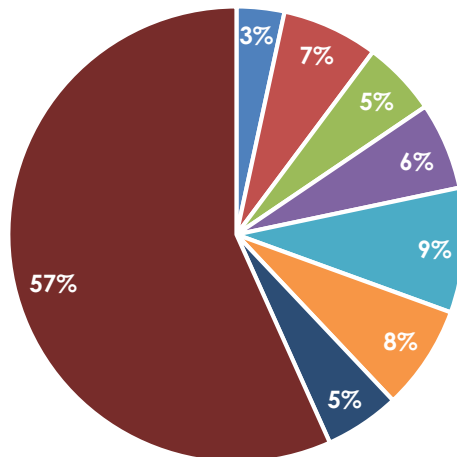
Total : 20'266 repas servis

- Coquerellaz
- Centre socioculturel
- Oiseau de l'Ouest (Epenex)
- Pontet
- Croset



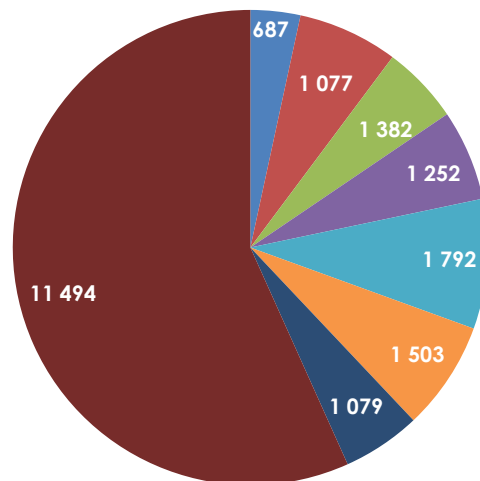
Répartition en % des repas facturés par tarif

- TARIF 1 (4.70)
- TARIF 2 (6.20)
- TARIF 3 (7.70)
- TARIF 4 (9.20)
- TARIF 5 (10.70)
- TARIF 6 (12.20)
- TARIF 7 (13.70)
- TARIF 8 (15.20)



Répartition du nombre de repas facturés par tarif

- TARIF 1 (4.70)
- TARIF 2 (6.20)
- TARIF 3 (7.70)
- TARIF 4 (9.20)
- TARIF 5 (10.70)
- TARIF 6 (12.20)
- TARIF 7 (13.70)
- TARIF 8 (15.20)



Devoirs surveillés



Trois jours par semaine (lundi, mardi et jeudi), des séances de devoirs surveillés sont organisées pour les élèves des degrés 3P à 8P, de 15 h 30 à 16 h 30. Une participation financière symbolique est demandée aux parents, la Commune assumant la plus grande partie des frais.

Les degrés 7P-8P ont bénéficié d'une plage supplémentaire de 16 h 15 à 17 h en raison de l'horaire de classe de certains élèves.

Les groupes sont constitués en fonction du nombre d'inscriptions et débutent à mi-septembre. A la rentrée scolaire 2019-2020, 19 groupes ont été ouverts afin de répondre à toutes les demandes d'inscription.

L'organisation et l'engagement des responsables de groupes sont assurés par le Service administratif des écoles. Une formation d'analyse des pratiques professionnelles, destinée aux responsables de groupe non enseignants, est organisée à la rentrée d'août. Cette formation est dispensée par une consultante externe suivant un cahier des charges et des objectifs bien définis.

Les responsables des devoirs surveillés apportent les explications indispensables à la compréhension des disciplines touchées et à la réalisation partielle ou complète des devoirs. Cependant, les parents gardent la responsabilité d'un contrôle du travail effectué par leur enfant. Il ne saurait être question de leur part, en cas de mauvais résultats ou d'échecs, de mettre en cause l'animatrice des leçons. Les devoirs surveillés ne sont pas considérés comme des cours d'appui. Les enfants inscrits en structure d'APEMS font leurs devoirs dans le cadre de cet accueil.



Transports scolaires

Le Règlement sur les transports scolaires pour l'école publique obligatoire, adopté par le Conseil communal le 3 octobre 2019 (préavis n° 2019/14), a été transmis au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) pour approbation.



Bus scolaire

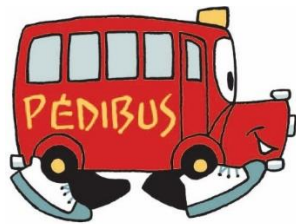
Le bus scolaire transporte 4 fois par jour les élèves de 1P à 6P en provenance du collège d'Epenex jusqu'au collège de la Coquerellaz. Il assure en outre une multitude de déplacements entre les différents bâtiments scolaires, qu'il s'agisse de classes complètes (cours de rythmique et de natation, visites médicales, contrôles dentaires, animations à la bibliothèque, etc.) ou de petits groupes, voire même parfois d'élèves isolés (français intensif, rendez-vous au Service psychopédagogique).



Le bus scolaire est également utilisé pour la livraison des fournitures scolaires stockées au Pontet vers les différents collèges périphériques primaires. Les élèves transportés par le bus scolaire sont soumis à quelques règles et conditions d'utilisation.

DANS LE BUS:**J'ATTACHE MA CEINTURE****JE RESTE ASSIS JUSQU'À L'ARRÊT COMPLET DU BUS****JE NE MANGE PAS ET NE BOIS PAS****JE RESPECTE LE SILENCE J'ÉTEINS MON PORTABLE ET LE RANGE DANS MON SAC****PAS DE TROTTINETTE**

◆◆◆◆

Pédibus

A la rentrée scolaire d'août 2019, 2 lignes de Pédibus (Croset-Champ-Colomb et Croset-Epenex), créées sous la conduite de 3 responsables de lignes rémunérés par la Commune, ont été reconduites pour tous les trajets correspondant aux horaires scolaires.

Pour rappel, ces lignes sont nécessaires pour les enfants en bas âge (classes 1P à 4P) en raison du trajet qui passe par une zone peu sécurisée en regard du trafic existant. Cet aspect rend obligatoire la prise en charge du transport de ces élèves par la Commune qui, dans ce cas, a choisi de favoriser la mobilité douce.

Certains élèves du quartier de Champ-Colomb et de la Forêt, enclassés aux collèges du Croset et du Croset-Parc, en bénéficient. Cela représente 24 élèves inscrits, répartis sur deux lignes.

Séances 2019

- 29 janvier :
Participation à la séance d'information aux parents des futurs élèves de 1P (enfantines).
- 28 août :
Séance organisée au réfectoire du bâtiment Jupiter pour la mise en route d'une éventuelle nouvelle ligne.

Avec les années, et malgré la disponibilité de notre service pour les aider, nous nous rendons compte que le concept de Pédibus, basé sur un partage bénévole entre les parents pour accompagner leurs enfants à l'école, ne rencontre que peu d'intérêt.

◆◆◆◆

Patrouilleurs scolaires

Les patrouilleurs scolaires, rattachés au Service administratif des écoles, sont au nombre de 13 en 2019 pour notre Commune, dont 2 pour le collège de la Coque-rellaz, 6 pour le collège du Croset, 2 pour celui d'Epenex et 3 conducteurs/trices de ligne Pédibus.

Les horaires de présence sont le matin de 7 h 50 à 8 h 20 et de 11 h 45 à 12 h 15, puis l'après-midi de 13 h 15 à 13 h 45 et de 15 h 15 à 15 h 45 pour chaque collège, sauf le mercredi après-midi.

Avant de pouvoir exercer leur tâche de manière officielle, chaque patrouilleur reçoit une formation sur son lieu de travail par la section « Prévention & Partenariats » de PolOuest. La Commune fournit les vêtements et la palette nécessaires à leur activité.

◆◆◆◆